

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Coutin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (27) :**

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, LETEROUIN Corinne, GABAYET Catherine, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MORISET Kamila, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILLOD-BLONDIN Luc, MASSELOT François, VANDEPITTE Brice, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, GONDA Frédéric, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, BASSET Thierry, LARDET Frédérique

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :**

BUREL Sylvia a donné pouvoir à EYMAR Louis-Eric  
VIÉVARD Bernard a donné pouvoir à SAINT-MARCEL André

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2026  
Date d'affichage : 03/04/2026

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 13.04.2026  
Et publication le : 16.04.2026  
Le Maire,



### ASSOCIATION ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE – DESIGNATION DU REPRESENTANT

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. »

**Considérant que** l'association ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie a pour objet une mission d'intérêt général sur la connaissance, l'expertise, la formation, la protection, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que le conseil et l'appui aux collectivités. Par sa composition ouverte, elle contribue au débat public sur la préservation de l'environnement.

**Considérant que** l'article 6 des statuts du 17 mars 2016 précisent les conditions pour désigner un représentant à l'association ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie.

**Considérant que** la commune de Saint-Jorioz est membre personne morale de notre association depuis de nombreuses années à l'initiative de son ancien Maire, Monsieur Georges Pacquetet et ensuite d'une volonté de la commune à poursuivre cet engagement à ses côtés.

**Considérant que** depuis 2007, la commune de Saint-Jorioz siège au Conseil d'administration,  
**Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner** son représentant à l'association ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie :

Vincent RIGAUD	Titulaire
Michel BEAL	Suppléant

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 13 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Françoise JOSSERAND



Le Maire,  
Michel BEAL

